

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

8/4 – ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS

La Ville de Mons en Barœul soutient la dynamique de la vie associative sur le territoire par la mise en place de services et d'accompagnements aux associations, l'attribution de subventions, la mise à disposition de locaux et de matériel et également par la mise en valeur des initiatives associatives...

La nouvelle Maison des Associations, inaugurée le 16 septembre 2016, est un équipement apprécié qui contribue à l'accompagnement, au soutien et aux synergies des acteurs et initiatives associatives.

Afin de mener à bien ces différentes missions et de continuer à développer de nouvelles initiatives en faveur des associations, il est important d'échanger régulièrement avec d'autres collectivités ou structures associatives œuvrant dans ce domaine afin de mutualiser des outils, de développer des relations avec les structures de même vocation et de partager une veille juridique et d'innovations.

Le réseau national des Maisons des Associations, créé en 1994, est constitué de professionnels de Maisons des Associations d'une trentaine de villes, d'élus représentatifs de ces maisons, de responsables administratifs et d'experts (cabinets juridiques, de conseils...). Il permet ainsi d'obtenir des conseils techniques et juridiques et facilite l'accès à l'information ainsi que le partage des expériences en matière de développement associatif. Il met en place, plusieurs fois par an, des colloques et rencontres nationales avec les acteurs locaux du secteur associatif sur des thématiques transversales aux Maisons des Associations.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- permettre l'adhésion de la Maison Monsoise des Associations et des Services à ce réseau,
- autoriser le versement de la cotisation annuelle pour l'année 2018 d'un montant de 406 € (tarif des collectivités territoriales entre 10 001 et 30 000 habitants).